

**FEDERATION FRANÇAISE DE NATATION
DEPARTEMENT NATATION SYNCHRONISEE**

CIRCULAIRE DES OFFICIELS



NATATION SYNCHRONISEE

2006

CIRCULAIRE DES OFFICIELS

INTRODUCTION

Notre discipline évolue très vite, aussi bien sur les plan technique que réglementaire, mais demeure toujours non mesurable ni dans le temps ni dans l'espace. Elle est soumise au seul jugement humain avec ce que cela comporte d'imperfections dues au manque d'un code de pointage et à la subjectivité et à la perception de chacun...

Les JUGES sont INDISPENSABLES. Sans eux il ne peut y avoir de compétition de natation synchronisée.

Quand on sait que les nageuses s'entraînent plusieurs fois par jour pour certaines, les juges se doivent d'être à leur niveau ! et la Fédération a le devoir de leur donner une formation aussi complète que possible et leur assurer un suivi conforme à l'évolution de la discipline.

Notre circulaire de formation des Officiels a donc été, une fois de plus, repensée afin de répondre aux exigences actuelles et de tenter de résoudre un problème crucial : le MANQUE de JUGES et ce, à tous les niveaux ...

Cette nouvelle formation est :

- 1) – D'un accès plus facile et ouverte aux nageuses dès l'âge de 14 ans avec la création du niveau « JEUNE OFFICIEL ».
- 2) – Progressive. Elle va du « JEUNE OFFICIEL » à « L'OFFICIEL INTERNATIONAL », en passant par les niveaux D – C – B et A.
- 3) – Plus précise et complète sans être trop longue, donc plus motivante (suppression des niveaux intermédiaires C1 – C2 – B1 – B2).

La révision de cette circulaire a demandé réflexions mais aussi beaucoup d'échanges et du travail. Je remercie toutes les personnes qui ont accepté de s'investir dans ce projet mis en place il y a plus d'un an sous l'impulsion principalement de Florence LEFRANC, Cadre Technique National en charge de la formation et de Marie-Claude BESANÇON, Juge International FINA, notre représentante synchro au sein de la toute nouvelle Commission Fédérale « JUGES et ARBITRES ».

J'encourage fortement celles et ceux qui se lancent dans la voie du Jugement et leur souhaite beaucoup de satisfactions dans leur rôle de Juge et d'Officiel. Ils œuvrent pour le développement et l'avancement de la Natation Synchronisée et je les en remercie vivement.

Madeleine BERNAVON

Vice-Présidente
Présidente de la Commission
Natation Synchronisée

SOMMAIRE

I -	ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION	page 3
II -	CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION	page 5
III -	JEUNE OFFICIEL « JO »	page 6
	A - Conditions d'inscription	page 6
	B - Niveau d'intervention	page 6
	C - Fonctions	page 6
	D - Instance d'habilitation	page 6
	E - Contenu de la Formation	page 6
	F - Conditions d'attribution	page 6
IV -	OFFICIEL « D »	page 7
	A - Conditions d'inscription	page 7
	B - Niveau d'intervention	page 7
	C - Fonctions	page 7
	D - Instance d'habilitation	page 7
	E - Contenu de la Formation	page 7
	F - Conditions d'attribution	page 7
V -	OFFICIEL « C »	page 8
	A - Conditions d'inscription	page 8
	B - Niveau d'intervention	page 8
	C - Fonctions	page 8
	D - Instance d'habilitation	page 8
	E - Contenu de la Formation	page 8
	F - Conditions d'attribution	page 9
VI -	OFFICIEL « B »	page 10
	A - Conditions d'inscription	page 10
	B - Niveau d'intervention	page 10
	C - Fonctions	page 10
	D - Instance d'habilitation	page 10
	E - Contenu de la Formation	page 10
	F - Conditions d'attribution	page 11
VII -	OFFICIEL « A »	page 12
	A - Conditions d'inscription	page 12
	B - Niveau d'intervention	page 12
	C - Fonctions	page 12
	D - Instance d'habilitation	page 12
	E - Contenu de la Formation	page 12
	F - Conditions d'attribution	page 12
VIII -	OFFICIEL « AI » F.F.N. Niveau International	page 14
	A - Conditions d'inscription	page 14

	B - Niveau d'intervention	page 14
	C - Fonctions	page 14
	D - Instance d'habilitation	page 14
	E - Contenu de la Formation	page 14
	F - Conditions d'attribution	page 14
IX -	VALIDATION	page 15
X -	MAINTIEN DANS LES CATEGORIES D'OFFICIELS	page 16
XI -	REINTEGRATION	page 16
XII -	ORGANISATION PRATIQUE	page 17
	ANNEXES : Fiches d'inscription	

I – ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

- A chaque niveau, la Formation des Officiels devra permettre :
 - d'acquérir des connaissances, de les confronter et de les actualiser,
 - d'effectuer une pratique de jugement.

- Cela implique :
 - une pratique d'observation en club, liée au niveau de la catégorie concernée,
 - un regroupement en stage de Recyclage (week-end ou autres possibilités),
 - le passage d'un examen.

- Pour chaque niveau de pratique, l'Officiel doit :
 - avoir sa tenue blanche correcte et réglementaire (neutre et décente), chaussures blanches à chaque compétition,
 - penser à se munir d'un stylo, de papier, d'une calculatrice, d'un sifflet et d'un chrono,
 - être en possession de tous les Règlements et Circulaires,
 - se tenir en permanence informé en assistant aux stages de Recyclage,
 - respecter les directives du Juge-Arbitre et se tenir à la disposition de celui-ci,
 - respecter les horaires et rester jusqu'à la fin de la compétition,
 - aider à ranger le matériel et les abords de la piscine,
 - respecter le travail des nageuses quel que soit le niveau de compétition,
 - relire attentivement, au préalable, les critères de l'épreuve à juger et l'échelle de notation.

NIVEAU D'OFFICIEL	NIVEAU DE COMPETENCE	FONCTIONS	INSTANCE HABILITEE A FORMER ET A HOMOLOGUER
Jeune Officiel	<ul style="list-style-type: none"> → Pré-Marsouin → 1^{er} Marsouin 	<ul style="list-style-type: none"> Délégué aux nageurs Secrétariat Jugement Pré-Marsouin 1^{er} Marsouin 	Responsable de Formation Régionale des Officiels
D	<ul style="list-style-type: none"> → Pré-Marsouin au 4^{ème} Marsouin → Gymnastique du Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin 	<ul style="list-style-type: none"> Délégué aux nageurs Secrétariat Jugement Pré-Marsouin au 4^{ème} Marsouin Jugement de la gymnastique du Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin 	Responsable de Formation Régionale des Officiels
C	<ul style="list-style-type: none"> → Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin → Journées de Référence → Evaluation des Jeunes → Coupe Promotion → Championnats Régionaux → Figures Imposées N3 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Officiels D Chronométrateur Jugement du Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin Jugement des Journées de Référence Jugement de l'Evaluation des Jeunes Jugement Coupe Promotion Jugement Figures Imposées aux Championnats Régionaux et N3 	Responsable de Formation Régionale des Officiels
B	<ul style="list-style-type: none"> → Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin → Journées de Référence → Evaluation des Jeunes → Coupe Promotion → Championnats Régionaux → Championnats N3 → Championnats N2 (sous conditions) p 10 → Figures Imposées Championnats N1 Minimes et Juniors (sous conditions) p 10 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Officiels C Responsable sonorisation /entraînement Juge-Arbitre Coupes Promotions Juge-Arbitre Marsouins Juge-Arbitre Championnats Régionaux Jugement Championnats Régionaux et N3 Jugement Figures Imposées et Ballets Championnats Nationaux N2 et N1 (sous conditions) p 10 	Responsable de Formation Régionale des Officiels
A	<ul style="list-style-type: none"> → Tous Marsouins → Journées de Référence → Evaluation des Jeunes → Coupe Promotion Interrégionale → Tous Championnats Régionaux, N3, N2 et N1 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Officiels B Juge-Arbitre Championnats N3, N2 et N1 Jugement et fonctions d' Officiel dans tous les Championnats 	F.F.N.
AI	<ul style="list-style-type: none"> → Idem A Championnats Nationaux et Internationaux C.O.M.E.N - L.E.N - F.I.N.A. 	<ul style="list-style-type: none"> Idem Officiels A + Jugement et fonctions d'Officiel International 	F.F.N. C.O.M.E.N. L.E.N. F.I.N.A.

- II - CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Pour tous les niveaux

- Etre licencié F.F.N.
- Etre âgé de 14 ans minimum pour les Jeunes Officiels et de 16 ans minimum pour les Officiels D. Cependant, l'inscription peut être faite directement en D, sans passer par le Jeune Officiel.
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel précédent (le cas échéant).

- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

Le Comité Régional transmettra alors au candidat :

- Cette Circulaire de Formation des Officiels.

- Le Livret d'Activité d'Officiel.

- Les renseignements concernant :
 - Les modalités de Formation aux examens (lieu, date, etc).
 - Les modalités de passage de l'examen (lieu, date, etc).

- Les documents éventuels nécessaires à la Formation d'Officiel.

- III - JEUNE OFFICIEL « JO »

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 14 ans minimum,
- Pratiquer la Natation Synchronisée dans un club depuis au moins 2 ans,
- Etre titulaire du 1^{er} Marsouin minimum,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- Pré-Marsouin et 1^{er} Marsouin.

C - FONCTIONS :

- Jugement du Pré-Marsouin et du 1^{er} Marsouin.

- Secrétariat (recueil des données, calculs),
- Délégué aux nageurs.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- Responsable de Formation Régionale ou Départementale par délégation.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Description du parcours, des éléments techniques et gymniques du Pré-Marsouin et du 1^{er} Marsouin.

- Méthode d'évaluation.

- Utilisation des formulaires,
- Travail de secrétariat,
- Responsabilité de délégué aux nageurs.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 5 questions portant sur les règlements du Pré-Marsouin au 1^{er} Marsouin.
Aucune erreur admise.

F-2- Epreuves pratiques :

- F-2-1 : - Délégué aux nageurs.
- F-2-2 : - Secrétariat.
- F-2-3 : - Jugement en double du jury officiel du Pré-Marsouin sur les 3 épreuves (parcours, technique, gymnique); chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum,
- Jugement en double du jury officiel du 1^{er} Marsouin sur les 3 épreuves (parcours, technique, gymnique); chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum.

Tolérance : Parcours :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note du juge officiel du même critère par groupe de 10 nageuses.

Tolérance : Gymnastique et Technique :

Pas plus de 3 fois + ou - 1 acquis par rapport à la moyenne de la somme des acquis des juges officiels par groupe de 10 nageuses.

Toutes ces épreuves pratiques sont obligatoires.

F-3 - Validation :

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

- IV - OFFICIEL « D »

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 16 ans minimum,
- L'inscription peut être faite directement en D sans passer par le Jeune Officiel,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

B - NIVEAU D' INTERVENTION :

- Pré-Marsouin au 4^{ème} Marsouin,
- Gymnastique des 5^{ème} et 6^{ème} Marsouins.

C - FONCTIONS :

- Jugement de toutes les épreuves du Pré Marsouin au 4^{ème} Marsouin,
- Jugement de la gymnastique des 5^{ème} et 6^{ème} Marsouins.

- Secrétariat (recueil des données, calcul),
- Délégué aux nageurs.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- Responsable de Formation Régionale ou Départementale par délégation.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Description du Pré-Marsouin au 4^{ème} Marsouin,
- Description des éléments gymniques des 5^{ème} et 6^{ème} Marsouins.

- Méthode d'évaluation.

- Utilisation des formulaires,
- Travail de secrétariat,
- Responsabilité de délégué aux nageurs.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 10 questions portant sur les règlements du Pré-Marsouin au 4^{ème} Marsouin et l'épreuve gymnique des 5^{ème} et 6^{ème} Marsouins.
- 1 seule erreur admise.**

F-2 - Epreuves pratiques :

F-2-1 : - Délégué aux nageurs.

F-2-2 : - Secrétariat.

F-2-3 : - Pour les Jeunes Officiels, jugement en double du jury officiel sur 2 sessions, du 2^{ème} Marsouin au 4^{ème} Marsouin (parcours, technique et gymnique) et des épreuves gymniques des 5^{ème} et 6^{ème} Marsouins; chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum.

- Pour les autres, jugement en double du jury officiel sur 2 sessions, du Pré-Marsouin au 4^{ème} Marsouin (parcours, technique et gymnique) et des épreuves gymniques des 5^{ème} et 6^{ème} Marsouins; chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum.

Tolérance : Parcours :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note du juge officiel du même critère par groupe de 10 nageuses.

Tolérance : Gymnastique et Technique :

Pas plus de 3 fois + ou - 1 acquis par rapport à la moyenne de la somme des acquis des juges officiels par groupe de 10 nageuses.

Toutes ces épreuves pratiques sont obligatoires.

F-3 - Validation:

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

- V - OFFICIEL « C »

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 16 ans minimum,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel D,
- Avoir jugé, au moins, une session complète (parcours, technique, gymnastique) du Pré-Marsouin et au 4^{ème} Marsouin, au titre de juge Officiel D,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- Pré Marsouin au 6^{ème} Marsouin,
- Journées de Référence,
- Evaluation des Jeunes,
- Coupe Promotion,
- Figures Imposées en Championnats Régionaux et N3.

C - FONCTIONS :

- Jugement du Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin,
- Jugement des Journées de Référence,
- Jugement de l'Evaluation des Jeunes,
- Jugement de la Coupe Promotion,
- Jugement des Figures Imposées en Championnats Régionaux et N3.

- Secrétariat,
- Délégué aux nageurs,
- Chronométrage.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- Responsable de Formation Régionale.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Description du parcours et des éléments techniques du Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin,
- Description des éléments gymniques du Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin,
- Description technique des Figures Imposées de toutes les catégories d'âge,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours FINA et FFN.

- Rôle du Juge Arbitre dans une session de Marsouins,
- Organisation d'une session de Marsouins.

- Méthode d'évaluation,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements F.F.N, F.I.N.A) en Figures Imposées et Ballets Coupe Promotion,
- Méthode de jugement des épreuves de l'Evaluation des Jeunes.

- Utilisation des formulaires,
- Travail de secrétariat des différentes compétitions (Figures imposées, Ballets),
- Responsabilité de délégué aux nageurs,
- Chronométrage.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 10 questions portant sur :
- les règlements des 5^{ème} et 6^{ème} Marsouins et les règlements sportifs de l'année en cours F.F.N et F.I.N.A,
- la description des Figures Imposées de toutes les catégories d'âge,
- la méthode de jugement de la Coupe Promotion,
- le calcul des notes de Ballets Coupe Promotion,
- le rôle du Juge Arbitre,

Durée de l'épreuve : 1heure.

La note de 12/20 est exigée.

F-2 - Epreuves pratiques :

F-2-1 : - Secrétariat des Figures Imposées, des Ballets Coupe Promotion, de l'Evaluation des Jeunes.

F-2-2 : - Chronométrage.

F-2-3 : - Jugement en double du jury officiel sur 2 sessions, dans chacune des épreuves des 5^{ème} et 6^{ème} Marsouins; chaque épreuve comportant 10 nageuses minimum,

- 1 Jugement en double de la Coupe Promotion sur les 2 notes,
- 1 Jugement en double de l'Evaluation des Jeunes de la 1^{ère} et/ou 2^{ème} étape,
- 1 Jugement en double de 40 Figures Imposées sur les 4 figures au cours d'un Championnat Régional,
- 1 Jugement en double de 60 Figures Imposées sur les 4 figures au cours d'un Championnat N3 benjamines, minimes ou juniors.

Tolérance : Coupe Promotion :

Pas plus de 2 fois de + ou - 0,5 point de différence avec la note du jury officiel sur 15 ballets en Régionaux ou N3.

Tolérance : Evaluation des Jeunes pour Parcours gymnique et Parcours synchro :

Pas plus de 2 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note du juge officiel du même critère.

Tolérance : Figures Imposées :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 10 nageuses en Championnats Régionaux et de 15 nageuses en Championnats N3.

Toutes ces épreuves pratiques sont obligatoires.

F-2-4 : - Juge Arbitre sous contrôle, d'une session de Marsouins, avec au moins 3 niveaux de Marsouins différents.

F-2-5 : - Epreuve Orale à valider, soit en piscine, soit en vidéo :

Donner la description F.I.N.A (positions et transitions), définir la méthode de notation et les critères de jugement d'une Figure Imposée tirée au sort dans les listes F.I.N.A.

F-3 - Validation :

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait à l'ensemble des épreuves qui pourront être passées dans un ordre indifférent.

- VI - OFFICIEL « B »

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel C,
- Avoir jugé une Coupe Promotion et des Figures Imposées en Championnat Régional et Championnat N3, au titre de juge officiel C,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- Compétitions Régionales et N3,
- Compétitions N2 (sous conditions),
- Compétitions N1 minimales et juniors (sous conditions).

C - FONCTIONS :

- Juge Arbitre des Marsouins, des Régionaux et des Coupes Promotions,
- Vice Arbitre en N3.

- Jugement des Marsouins,
- Jugement des Journées de Référence,
- Jugement de l'Evaluation des Jeunes,
- Jugement de la Coupe Promotion,
- Jugement des compétitions Régionales et N3,
- Jugement des N2 sous conditions : être depuis au moins 2 ans, Officiel actif en N3, validé par le Responsable de Formation Régionale.
- Jugement en Figures Imposées des N1 sous conditions : avoir jugé en N2 au moins 2 fois, validées par le Responsable de Formation Nationale.

- Secrétariat,
- Délégué aux nageurs,
- Chronométrage,
- Sonorisation.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- Responsable de Formation Régionale.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours F.I.N.A et F.F.N.

- Description des Marsouins,
- Description technique des Figures Imposées de toutes les catégories d'âge, des éléments techniques de la Coupe Promotion et des Ballets Techniques seniors.

- Rôle du Juge Arbitre en compétition Régionale et Coupe Promotion Interrégionale,
- Rôle du Vice Arbitre en N3,
- Organisation de toute compétition jusqu'au niveau N3,
- Organisation d'une session de Marsouin, responsabilités du Juge-Arbitre.

- Méthode d'évaluation,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements F.F.N, F.I.N.A) en Figures Imposées, en Ballets Coupe Promotion, en solo benjamines, en Ballets Techniques, Libres et Combinés,
- Méthode de jugement des épreuves de l'Evaluation des Jeunes.

- Utilisation des formulaires,
- Secrétariat des différentes compétitions,
- Responsabilité de délégué aux nageurs,
- Chronométrage,

- Responsabilité de la sonorisation,
- Annonceur,
- Sensibilisation aux logiciels de la F.F.N (gestion de compétition).
- Stage d'observation de 10 heures du niveau N3, soit en club, soit lors d'un stage de regroupement de niveau Départemental ou Régional.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 20 questions portant sur :
 - les règlements du Pré-Marsouin au 6^{ème} Marsouin et les règlements sportifs F.F.N et F.I.N.A de l'année en cours,
 - la description des Figures Imposées de toutes les catégories d'âge, des éléments techniques Coupe Promotion et seniors,
 - la méthode de jugement des Figures Imposées, de la Coupe Promotion, des Ballets Techniques, Libres et Combinés,
 - le calcul des notes des Figures Imposées, des Ballets Techniques, Libres et Combinés,
 - les fonctions du Juge Arbitre des Marsouins jusqu'aux Championnats N3.
- Durée de l'épreuve : 2 heures.
- La note de 26/40 est exigée.**

F-2 - Epreuves pratiques :

- F-2-1 : - Secrétariat des Figures Imposées, des Ballets Techniques, des Ballets Libres et de l'Evaluation des Jeunes.
- F-2-2 : - Responsable sonorisation et de l'entraînement.
- F-2-3 : - Jugement de la Coupe Promotion,
 - Jugement dans un jury officiel à la Journée de Référence, à l'Evaluation des Jeunes,
 - 1 Jugement en double du jury officiel d'1 Championnat Régional et d'un Championnat N3 avec au moins 15 Ballets Libres et 15 Ballets Techniques (solos, duos, équipes confondus),
 - 1 Jugement en double du jury officiel d'1 autre Championnat Régional ou Championnat N3 autre que senior,
 - 1 Jugement dans un jury officiel en Figures Imposées d'un Championnat N3.

Tolérance : Coupe Promotion :

Pas plus de 2 fois de + ou - 0,5 point de différence avec la note du jury officiel sur 15 ballets en Régionaux ou N3.

Tolérance : Evaluation des Jeunes pour Parcours gymnique et Parcours synchro :

Pas plus de 2 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note du juge officiel du même critère.

Tolérance : Figures Imposées :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence par rapport à la note moyenne des 3 notes restantes du jury officiel par groupe de 10 nageuses en Championnats Régionaux et de 15 nageuses en Championnats N3.

Tolérance : Ballets Techniques et Ballets Libres :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne du jury officiel dans les 2 notes des Ballets Techniques et les 2 notes des Ballets Libres.

Toutes ces épreuves pratiques sont obligatoires.

- F-2-4 : - Juge Arbitre de sessions de Marsouins,
 - Juge Arbitre sous contrôle, d'une compétition Régionale ou N3.
- F-2-5 : - Epreuve Orale à valider, soit en piscine, soit en vidéo :
 - 1°/ Reconnaître les éléments techniques imposés et définir les critères de jugement des Ballets Techniques (solo, duo ou équipe),
 - 2°/ Donner la description F.I.N.A (positions et transitions), définir la méthode de notation et les critères de jugement d'une Figure Imposée tirée au sort dans les listes F.I.N.A.
- F-2-6 : - Stage d'observation de 10 heures du niveau N3 validé par une attestation du Responsable de Formation Régionale.
- F-2-7 : - Sensibilisation aux logiciels de la F.F.N.

F-3 - Validation :

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait d'abord à l'épreuve F1 (épreuve théorique écrite) puis aux épreuves F2 (épreuves pratiques). Ces épreuves pratiques (F2) pourront être passées dans un ordre indifférent.

- VII - OFFICIEL « A »

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 18 ans,
- Avoir satisfait à l'ensemble des épreuves du niveau d'Officiel B,
- Avoir jugé en jury officiel et être depuis au moins 2 ans officiel actif en N3 validé : c'est-à-dire avoir jugé 4 compétitions en N3 en au moins 2 ans.
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimé en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- Jugement des compétitions N1 et N2.

C - FONCTIONS :

- Juge Arbitre des N1 et N2.

- Tout jugement y compris les championnats N1 et N2.

- Toutes fonctions autres que le jugement.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- F.F.N.

E - CONTENU DE LA FORMATION :

- Réglementation des épreuves des compétitions,
- Connaissance des règlements sportifs de l'année sportive en cours F.I.N.A et F.F.N.

- Description des Marsouins,
- Description technique des Figures Imposées de toutes les catégories d'âge, des éléments techniques de la Coupe Promotion, des Ballets Techniques seniors.

- Rôle de juge arbitre et de vice arbitre à tout niveau de compétition,

- Méthode d'évaluation,
- Méthode de notation et critères de Jugement (voir règlements F.F.N, F.I.N.A) en Figures Imposées , en Ballets Coupe Promotion, en solo benjamines, en Ballets Techniques, Libres et Combinés,
- Méthode de jugement des épreuves de l'Evaluation des Jeunes.

- Utilisation des formulaires,
- Secrétariat des différentes compétitions,
- Chronométrage.

- Responsabilité de la sonorisation ou de l'entraînement,
- Annonceur,

- Gestion informatique d'une compétition : engagements, jurys.

- Stage d'observation de 12 heures du niveau N1 ou N2, soit en club, soit lors d'un stage de regroupement de niveau National.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

F-1 - Epreuve théorique :

- 1 écrit de 20 questions portant sur :
 - les règlements sportifs de l'année en cours F.F.N / F.I.N.A,
 - le jugement de tout niveau de compétition,
 - l'organisation de compétitions,
 - les fonctions d'un Juge-Arbitre.

Durée de l'épreuve : 2 heures.

La note 28/40 est exigée.

F-2 - Epreuves pratiques :

F-2-1 : Vice Arbitre d'une compétition N2 et N1 et annonceur.

F-2-2 : Participation à l'enregistrement des engagements d'une compétition N3.

F-2-3 : Secrétariat des Figures Imposées, des Ballets Techniques et Libres.

F-2-4 : Jugement, en double du jury officiel au cours de 3 Championnats Nationaux N2 ou N1.

Chaque jugement en double peut être homologué si le candidat a jugé au minimum :

- d'une part 80 Figures Imposées (20 nageuses sur 4 Figures Imposées différentes) et 20 ballets libres d'une même compétition. Les 3 épreuves solos, duos, équipes confondus.

- d'autre part 20 Ballets Techniques et 20 Ballets Libres d'une même compétition. Les 3 épreuves solos, duos, équipes confondus.

Tolérance : Figures Imposées :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne des notes restantes du jury officiel, par groupe de 20 notes sur chaque figure .

Tolérance : Ballets Techniques et Ballets Libres :

Pas plus de 3 fois + ou - 0,5 point de différence avec la note moyenne du jury officiel sur 20 ballets.

- 1 / d'une part, l'Exécution et d'autre part, l'Impression Générale en Ballet Technique,

- 2 / d'une part, le Mérite Technique et d'autre part l'Impression Artistique en Ballet libre.

F-2-5 : Au cours de ces 3 Championnats, le candidat peut être amené à argumenter sa notation après l'épreuve.

F-2-6 : Stage d'observation de 12 heures du niveau N1 ou N2, validé par une attestation du Conseiller Technique Interrégional.

F-3 - Validation :

Ce niveau de qualification est attribué lorsque le candidat a satisfait d'abord à l'épreuve F1 (épreuve théorique écrite) puis aux épreuves F2 (épreuves pratiques). Ces épreuves pratiques pourront être passées dans un ordre indifférent.

- VIII - OFFICIEL « A.I » F.F.N NIVEAU INTERNATIONAL

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Etre licencié F.F.N,
- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Etre titulaire du niveau de qualification d'Officiel « A » dans sa totalité,
- Avoir officié en tant qu'Officiel « A », jugement ou autres fonctions, sur 4 Championnats Nationaux N2 et N1 dont 1 Championnat senior,
- Avoir fait acte de candidature par écrit sur imprimés en annexe, auprès de son Comité Régional, avant la date limite fixée par l'instance habilitée à former le niveau correspondant.

B - NIVEAU D'INTERVENTION :

- C.O.M.E.N, L.E.N et F.I.N.A.

C - FONCTIONS :

- Jugement et fonctions au niveau international.

D - INSTANCE D'HABILITATION :

- F.F.N : pour les compétitions C.O.M.E.N, L.E.N et F.I.N.A (liste G).
- F.I.N.A : pour les compétitions L.E.N et F.I.N.A (listes B et A).

E - CONTENU :

- Réglementation des compétitions Internationales C.O.M.E.N, L.E.N, F.I.N.A.

F - CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- F-1 Une épreuve écrite peut être organisée lorsqu'une place se libère sur la liste C.O.M.E.N, L.E.N et F.I.N.A (liste G).
- F-2 Des notions de base en anglais sont nécessaires à la communication internationale (descriptifs des Figures Imposées, réunion de Jurys...), à cet effet, une épreuve peut être organisée.

Nota :

L'Officiel « A I » F.F.N Niveau International est tenu de juger un minimum de 2 compétitions N1 ou N2 par saison et participer activement sur le plan régional ou N3.

- IX- VALIDATION

• Pour la validation des épreuves pratiques :

Il est nécessaire que :

- les juges en examen figurent dans les résultats de la compétition avec le type d'épreuves réalisées,
- le livret soit signé par le Juge Arbitre de la compétition et soit validé par Responsable de Formation du niveau correspondant.

Tous les résultats doivent être envoyés au Responsable de Formation. Régionale.

• Pour le contrôle de l'épreuve de Jugement :

Les fiches de contrôle où figurent les notes du jury officiel et des juges en examen sont contrôlées par le Responsable de Formation des Officiels et/ou par le logiciel « Evaluation des Juges »

Seul le Responsable de Formation des Officiels est habilité à proposer le niveau de qualification.

• La nomination est effectuée :

- Pour les Officiels « D », « C » et « B » : par le Responsable de Formation Régionale des Officiels.
- Pour les Officiels « A » : par la F.F.N.
- Pour les Officiels « A.I », C.O.M.E.N, L.E.N et F.I.N.A liste G : par la F.F.N.

- X - MAINTIEN DANS LES CATEGORIES D'OFFICIELS

OFFICIELS « D », « C » : Sous la responsabilité de chaque Région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 3 sessions de Marsouins sur 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau Régional sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de Règlements.

OFFICIELS « B » : Sous la responsabilité de chaque Région.

Chaque Officiel doit :

- Participer au moins à 2 sessions de Marsouins sur 2 saisons sportives,
- Participer au moins à 2 Championnats Régionaux ou N3 sur 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau Régional sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de Règlements.

OFFICIELS « A » : Sous la responsabilité de la F.F.N.

Chaque Officiel doit :

- Officier au minimum dans 3 championnats nationaux N1 ou N2 sur 2 saisons sportives,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau national sur une période de 2 saisons sportives ou dans la saison sportive en cours s'il y a un changement de Règlements.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'Officiel n'est plus admis à juger.

- XI - REINTEGRATION

OFFICIELS « D », « C », « B » :

Pour être admis de nouveau à juger, chaque Officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès du Responsable de Formation Régionale,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau régional,
- Juger en double du jury officiel 2 compétitions du niveau correspondant pendant la saison sportive en cours.

La réintégration est effective sous le contrôle du Responsable de Formation Régionale des Officiels.

OFFICIELS « A » :

Pour être admis de nouveau à juger, chaque Officiel doit :

- En faire la demande par écrit, auprès de la F.F.N,
- Participer à un stage de Recyclage au niveau national,
- Juger en double du jury officiel 2 Championnats Nationaux N1 ou N2 sur 2 saisons sportives.

La réintégration est effective, sous le contrôle de la F.F.N.

- XII - ORGANISATION PRATIQUE

Faire apparaître sur les résultats, les noms, le numéro des juges en examen, et enregistrer leurs notes sur le logiciel informatique qui calculera les écarts.

Les formulaires d'inscription pour chaque niveau d'officiel sont joints en annexe.

OFFICIELS « D », « C », « B » :

La F.F.N désigne un Responsable de Formation Régionale des Officiels, choisi en fonction de son expérience et de sa formation.

Il a pour mission de former les officiels et de faire passer les examens.

Il doit avoir au minimum réussi l'épreuve écrite de l'Officiel A pour être habilité par la F.F.N à cette responsabilité.

Chaque Comité Régional, par l'intermédiaire de son Responsable de Formation des Officiels, assure :

- La formation des Officiels « D », « C » et « B »,
- Les épreuves écrites et les questions,
- Les épreuves pratiques,
- La distribution des classeurs livrets d'activités d'Officiel,
- La nomination des Officiels « D », « C » et « B ».

Chaque candidat est responsable de la tenue de son classeur « Livret d'Activités d'Officiel ».

Chaque Responsable de Formation Régionale des Officiels doit, à la fin de chaque saison sportive et au plus tard pour la réunion des Présidents de Région, transmettre à la F.F.N, un compte rendu concernant la formation, le passage des examens et le recyclage de tous les officiels dont il a la charge. Il doit tenir à jour les listes des officiels « D », « C » et « B », en activité, sur le logiciel informatique.

NOTA 1 : Possibilité de passer des épreuves dans un comité voisin avec l'accord écrit des Responsables Régionaux de Formation des 2 régions concernées.

NOTA 2 : Chaque Responsable de Formation Régionale des Officiels doit recevoir au préalable, la composition du jury de toute compétition régionale et N3 (Marsouins, Coupes, Championnats), afin de la valider.

OFFICIELS « A » :

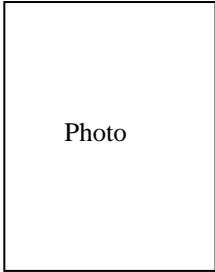
Chaque Comité Régional reçoit les demandes, sur fiche d'inscription (en annexe), (date limite le 1er novembre) et les transmet à la F.F.N avant le 15 novembre, après visa écrit du Responsable de Formation Régionale des Officiels.

Chaque saison sportive, une épreuve écrite d'Officiels « A » peut être organisée.

Les épreuves pratiques auront lieu au cours des Championnats Nationaux. La demande doit être effectuée au moment de la transmission des engagements à la F.F.N.

L'ensemble des épreuves de l'Officiel « A » est sous la responsabilité de la F.F.N qui :

- Informe les candidats des modalités de passage de l'examen,
- Convoque les candidats,
- Organise et corrige les épreuves écrites et les questions,
- Organise et corrige les épreuves pratiques,
- S'assure de la tenue de toutes les fonctions en compétition nationale par les candidats,
- Vise les livrets d'Officiels,
- Propose la nomination des Officiels « A ».



COMITE REGIONAL :

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION SYNCHRONISEE

(1) Niveau : « A » - « AI » F.F.N Niveau International

(1) Me, Mlle, M. NOM : PRENOM :

Né(e) le : à : Nationalité :

Demeurant :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro :

(2) N° :

(1) A titre Individuel, au Club (3) :

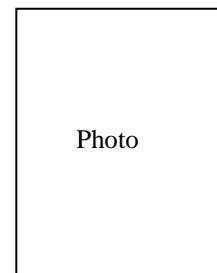
Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		
	F.F.N.		

- (1) Rayer les mentions inutiles.
- (2) N° complet avec Région/Département/Club/Personnel.
- (3) Intitulé complet du Club.

Justifier le niveau précédent acquis

COMITE REGIONAL :



DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE NATATION SYNCHRONISEE

(1) Niveau : « JO » - « D » - « C » - « B »

(1) Me, Mlle, M. NOM : PRENOM :

Né(e) le : à : Nationalité :

Demeurant :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Licencié(e) F.F.N. pour la saison en cours sous le numéro :

(2) N° :

(1) A titre Individuel, au Club (3) :

Date de la demande : Signature :

Avis sur candidature	du	Date	Nom et Signature
	Président du Club		
	Responsable de Formation Régionale		

(4) Rayer les mentions inutiles.

(5) N° complet avec Région/Département/Club/Personnel.

(6) Intitulé complet du Club.

Justifier le niveau précédent acquis

COMITE REGIONAL :

**PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU N3
DE NATATION SYNCHRONISEE**

Je soussigné (e) Me, Melle, M

atteste que :

officiel « B » en examen a assisté (e) à un stage d'observation du niveau N3 de Natation Synchronisée qui s'est déroulée à

Lieu :

Nature du stage:

Fonction exercée par le stagiaire :

Date :

Signature et nom du Responsable de Formation Régionale :

COMITE REGIONAL :

**PRESENCE A UN STAGE DE NIVEAU N1 ou N2
DE NATATION SYNCHRONISEE**

Je soussigné (e) Me, Melle, M

atteste que :

officiel « A » en examen a assisté (e) à un stage d'observation du niveau N1 ou N2 de Natation Synchronisée
qui s'est déroulée à

Lieu :

Nature du stage:

Fonction exercée par le stagiaire :

Date :

Signature et nom du Conseiller Technique Interrégional :